L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 15 MAI 1849.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 15 MAI 1849.

AVIS.

[illegible]

MAGNE & WEISSE.

NOUVELLES D'EUROPE.

Les journaux français apportés par l'Amérique nous ont été transmis hier par la malle.

L'intervention française en Italie est le fait le plus saillant des nouvelles que nous recevons. L'Assemblée Nationale a voté un crédit de [illegible] francs pour subvenir au surcroit de dépenses qu'exigera l'entretien sur le pied de guerre, pendant trois mois, du corps expéditionnaire de la Méditerranée. Le gouvernement français, malgré ses explications à double entente, intervient dans les affaires de Rome pour rétablir la puissance temporelle du pape. Nous ne dirons pas qu'il n'a pas raison au point de vue catholique, au point de vue de la dignité de l'Eglise, mais au point de vue politique, c'est, à nos yeux, une très grande faute. La politique de non-intervention, telle qu'elle est comprise et pratiquée aux Etats-Unis, la politique qui consiste à laisser les autres peuples gérer leurs affaires comme ils l'entendent, est après tout la meilleure. Elle est égoïste, d'accord; mais elle prévient bien des fautes, [illegible] Et puis, de quel droit la France républicaine intervient-elle pour imposer un souverain à Rome? La République qui a succédé au gouvernement paternel de Pie IX est une République violente et despotique [illegible] ne pouvons avoir aucune sympathie pour la République romaine, mais ce n'en est pas moins une République, et à ce titre elle méritait les sympathies de la France au moins sa stricte neutralité.

[illegible]

THEATRE D'ORLEANS.

BÉNÉFICE DE M. DAVIS.

A ce soir le bénéfice de M. Davis. Nous savons que l'habile directeur du Théâtre d'Orléans a long-temps hésité avant de se rendre aux désirs de ses amis et d'accepter une représentation à bénéfice; mais on lui a fait comprendre qu'il s'agissait de l'avenir de notre scène française, indissolublement lié avec les intérêts du directeur. Que celui-ci faiblisse à l'œuvre ardue qu'il a entreprise il y a déjà long-temps, et la Nouvelle-Orléans sera à jamais dépossédée d'un théâtre français. Nous pourrions encore avoir à la rigueur une méchante troupe d'opéra italien, mais cela nous suffirait-il?

Que les amis de l'art, que les Louisianais qui se plaisent aux vieux souvenirs perpétués par la langue qui est la tradition, que tous ceux qui ont concouru jusqu'ici au maintien de la scène française, se réunissent ce soir à la salle d'Orléans pour donner au directeur une nouvelle preuve de leurs sympathies et de leur approbation. Il s'agit encore une fois de combler un déficit. Le choléra a été fatal à l'administration. Ne permettons pas que M. Davis perde entièrement le profit d'une année de travail et de constante sollicitude. Il a une troupe à recomposer, un nouveau voyage d'outre-mer à entreprendre, des obstacles sans nombre à vaincre; c'est bien assez pour lui de toutes ces peines et de toutes ces préoccupations; notre devoir à nous est de réparer en partie les pertes qu'il a subies et de lui prouver de la sorte que nous savons apprécier les utiles services qu'il rend à la population créole de la Louisiane.

L'administration nous avait promis les *Huguenots*, mais une grave indisposition de M. Duluc l'a forcée de substituer un autre spectacle au grand opéra de Meyerbeer.—Nous apprenons avec peine que l'impossibilité où se trouve M. Duluc de concourir au bénéfice du directeur a tellement affligé notre excellent ténor que le mauvais état de sa santé s'en est aggravé.

NOMINATION. — M. OCTAVIUS N. OGDEN a été nommé avocat de district dans le district occidental de la Louisiane à la place de Henry Boyce, démissionnaire.

LE FLEUVE. — La crue du Mississipi a diminué de quelques pouces jusqu'à Baton Rouge. En face de Concordia, le fleuve a baissé d'environ dix-huit pouces.

Les nouvelles que nous recevons de l'ouest nous apprennent qu'il y a eu une légère crue du Haut Mississipi et de l'Ohio, mais elle est trop peu considérable pour se faire sentir ici.

Chronique locale.

ASSEMBLÉE DES HABITANTS DU FAUBOURG TRÉMÉ.

Hier soir un grand nombre de résidents de ce faubourg se sont réunis dans le café en face du marché, pour délibérer sur les mesures à prendre afin d'empêcher la rupture du revêtement du Canal Carondelet, qui protège cette partie de la ville contre l'inondation.

M. Barthe a été appelé au fauteuil: il annonce que cette assemblée a été convoquée par suite du menace qu'on dit avoir été faites par quelques habitants du second district, de couper le revêtement du Canal Carondelet pour laisser couler l'eau de la crevasse dans la partie inférieure du faubourg.

Après délibération, l'assemblée adopte, d'abord, un préambule démontrant la futilité d'une pareille mesure qui ne serait d'aucun bénéfice aux habitants du bord du Canal Carondelet, tandis qu'elle serait très préjudiciable à ceux qui résident en deçà du Canal.

Puis l'assemblée adhère aux résolutions proposées.

Un comité permanent est nommé, et une garde civique établie pour s'opposer à toute tentative qui pourrait être faite de couper le revêtement du Canal, en employant la force des armes si le cas l'exige.

Le maire et les autres officiers sont ensuite priés de faire intervenir leur autorité pour protéger les propriétés et maintenir la paix publique.

Nous apprenons avec un vif sentiment de satisfaction à nos concitoyens qu'il n'y a plus à redouter que l'inondation augmente ses ravages et gagne les quartiers préservés jusqu'à ce jour. Grâce à l'autorisation donnée par le Conseil de la seconde municipalité à MM. Surgi et Harrison, un premier canal de dérivation a été baissé de trois pouces l'inondation sur le chemin à coquilles au nouveau canal. Sous l'habile direction de deux ingénieurs qui se sont [illegible] 500 travailleurs percent un canal de 300 pieds de dimension [illegible] avec une vitesse d'environ 15 milles, ne saurait s'élever à un niveau supérieur à celui déjà atteint. MM. Surgi et Harrison espèrent qu'aussitôt ce travail achevé, les eaux diminueront même d'une manière sensible.

Quant au 2e district de la 2de municipalité et au 2e district de la première, le résultat sera plus immédiat. Les cinq crevasses faites par M. Golding à la levée ont été rebouchées complètement et les deux machines de la compagnie de desséchement avant hier travailler toute la nuit, il y a lieu d'espérer que l'eau baissera d'un pied dans les 24 heures.

De semblables résultats, si rapidement obtenus, montrent ce que peut le choix d'hommes intelligents, et nous ne doutons nullement du succès en apprenant que M. Surgi était l'un des ingénieurs chargés de la conduite des travaux, avec pleins pouvoirs. Il est à regretter que semblable mesure n'ait point été prise dès le début.

UNE AUTRE CREVASSE. — Dimanche soir, à 8 heures, une crevasse s'était déclarée en face de l'habitation de M. Minor Kenner, à 3 milles au-dessus de celle de M. Sauvé: elle avait déjà 40 pieds de largeur, lorsque M. Kenner arriva avec tous ses nègres et réussit à boucher cette crevasse.

LA CREVASSE au bas de la ville, en face de la Poudrière ne tardera pas à être bouchée. C'est un homme de couleur, nommé Flemming, qui a entrepris ce travail, et paraît le diriger avec beaucoup d'habileté.

CONSEIL DE LA TROISIEME MUNICIPALITÉ.—Le Conseil s'est occupé exclusivement hier soir de la nomination de ses employés. Voici leurs noms: MM. Isnard, trésorier—A. J. Guyot, contrôleur—S. Audler, collecteur des taxes sur les cafés—G. Gleden, idem des levées—Veau, idem des charrettes—Dupré, idem des chrétiens—Michel Aimé et F. Daubert, idem des propriétés et esclaves—commissaires, Kernion, Boyer, Barosse et Bellanger—syndic, P. Massias—Prados, gardien des épaves, &c.

VOL DE BIJOUTERIE.—Un affidavit a été fait hier par devant le recorder Genois, par M. J. R. Eastwood contre Margaret Clingan, personne employée à son service, qu'il accuse d'avoir volé deux bagues en or, et deux boucles d'oreille. Un mandat d'amener a été lancé contre l'accusée.

—H. H. Edge, accusé d'avoir tenté d'incendier une maison, a été acquitté hier par le recorder Genois, nulle preuve n'étant venu soutenir l'accusation.

VOL.—Ralph Vias a été arrêté dimanche à minuit au marché aux légumes, où il offrait à vendre un lot d'habillements mouillés pour la faible somme de 10 cents. Comme il a été découvert depuis que ces effets avaient été volés dans une cour de la rue Vieille Levée, le vendeur a été envoyé devant la 1re Cour de District, rendre compte de ses droits à sa marchandise.

Tho. McBride, accusé d'avoir volé une somme de $100 à Martin Carrol, demeurant à l'Hôtel de North America, a comparu hier devant le recorder Genois, qui l'a envoyé en prison attendre un nouvel examen.—Un nommé Bill Curtis se trouve également incriminé dans ce vol.

VAGABONDS.—Le recorder Genois a envoyé hier Jas. Morgan et Mary Wyely à la prison de travail pour 90 jours, comme vagabonds incorrigibles.

VOL.—J. Wave, Geo. Schmidt et P. Denges, accusés d'avoir volé une malle d'effets à bord du steamer Geo. Washington, ont été arrêtés hier dans la 2me Municipalité.

—Diamond, accusé de s'être introduit hier, dans la nuit, à bord du steamer E. D. White, d'avoir enfoncé une malle appartenant à un passager et d'en avoir soustrait divers objets, a été arrêté hier dans la 1re Municipalité.

VOL.—M. P. W. Scott a fait hier un affidavit par devant le recorder Genois, contre John Thompson et Welter James, qu'il accuse d'avoir défoncé sa malle et volé plusieurs effets d'habillements. Ils seront examinés plus tard.

—Richard Evans, accusé de s'être introduit pendant la nuit de mercredi, à bord du steamer J. T. Doyal, avec l'intention de voler, a été envoyé hier par le recorder Genois devant la 1re Cour de District.

LES [illegible] M. McG[illegible] DE LA MAISON BLANCHARD & COMPAGNIE, est allé officier de la police de la 1re Municipalité avec les bil hier de Cincinnati, et a rapporté qu'avaient été volés [illegible], reconnaissances, &c, &c, papiers remis à ces MM. Blanchard & Co. Ces [illegible] en présence du recorder [illegible] trouvés parfaitement en ordre.

VOL.—Henry G. Johnson, accusé [illegible] de charpentiers du magasin [illegible] d'avoir volé des [illegible] arrêté hier dans la 2me Municipalité. M. Steward, a fait arrêter ce matin devant le recorder [illegible]. Il compa[illegible].

THEATRE D'ORLEANS.

Bénéfice offert à M. Davis—Retraite de M. Bernard.—Représentation d'amateurs.—Bruits.

C'est aujourd'hui qu'a lieu la représentation bénéficiaire acceptée par M. Davis, et si les renseignements que nous avons recueillis sont exacts, ce sera la plus belle soirée de l'année, belle surtout par le sentiment de gratitude qui l'a provoquée. Ce sera pour chacun et pour tous une occasion solennelle et unique de manifester publiquement leurs sympathies artistiques et de compter ceux dont l'appui réel est assuré à notre scène française. Nous savons que déjà la salle sera trop étroite; car il ne reste plus que quelques loges vacantes et tout nous promet une brillante et complète réunion.

Après cette soirée, une autre aura lieu jeudi pour la retraite de M. Bernard. Vétéran de l'armée dramatique, cet artiste débutait à la fin du siècle dernier et compte aujourd'hui plus de 50 années de bons et loyaux services. Le corps s'est fatigué dans cette lutte artistique, mais l'âme est toujours restée jeune et vaillante, et les infirmités seules ont pu décider M. Bernard à se retirer de l'arène. Espérons que tous ceux qui n'auront pu donner à M. Davis leur certificat de présence se dédommageront en venant applaudir une dernière fois l'acteur consciencieux qui, enfant d'une nouvelle patrie, a le premier, parmi nous, célébré sa gloire et les succès des ses armes au Mexique. Et puis, qui ne voudrait savoir ce que sera la Reine du Sud dans 150 ans? M. Bernard ou plutôt la pièce intitulée: La Nouvelle-Orléans en l'an 2,000 nous l'apprendra.

Samedi prochain, la scène sera livrée à des amateurs qui se sont réunis pour donner la représentation de *Juan*, le drame de P. Canonge. Si la richesse des costumes préparés était un présage de succès, nulle pièce n'en aurait un plus grand, car des costumes, presque tous neufs, sont de la plus riche élégance. Mais nous qui avons eu le bonheur de tenir entre nos mains des rôles entiers de ce drame, voire même du beau prologue en vers qui le précède, nous savons que le succès sera légitimement acquis, comme le mérite toute pièce où le dramatique des situations le dispute à la vivacité du dialogue, à l'agencement habile de l'intrigue, à l'élégance du style. Aussi est-ce avec une parfaite connaissance de cause que nous engageons les gens de goût à assister à cette représentation.

Si nous étions moins paresseux, nous vous parlerions de certains bruits. Ainsi nous mentionnerions un très prochain concert donné par Duluc et M. Chassaignac, concert vivement désiré et attendu par ceux qui ont assisté au premier et ceux qui ont eu le malheur d'oublier de s'y rendre. Et puis on parle d'une soirée dramatique donnée par........ devinez, si vous le pouvez. Dans notre prochain bavardage, nous vous dirons peut-être le mot de l'énigme.

JACQUES DE R....

ITALIE.

Le gouvernement français a reçu la dépêche télégraphique qui suit, datée de Marseille, le 16 avril, à neuf heures du matin:

"Florence, le 12 avril 1849.

Le ministre de France à M. le ministre des affaires étrangères.

Une réaction en faveur du grand-duc vient d'avoir lieu à Florence. Toute la population s'est prononcée avec enthousiasme. M. Guerrazzi est gardé à vue, l'Assemblée est dissoute. On envoie une députation à Gaëte."

Avec ce que nous savons ici des nouvelles d'Italie, on comprend que ce qu'en racontent les journaux offre naturellement peu d'intérêt.

Ceux de Turin annoncent que le général Dabormida et le chevalier Charles Boncompagni, accompagnés du major d'artillerie Ponza de Saint-Martin, sont partis dans la nuit du 12 pour Milan, où doivent s'ouvrir les négociations entre le Piémont et l'Autriche.

A Gênes, tout se passe avec le plus grand calme. Les citoyens qui ne font pas partie de la garde nationale, rendent les armes sans difficulté.

Par un décret du 12, la ville a été déclarée en état de siége, et le général La Marmora nommé commissaire royal. Tous les fonctionnaires doivent rentrer à leur poste, sous peine de destitution, et tous les étrangers doivent partir immédiatement, à moins qu'ils ne fassent agréer les raisons d'un plus long séjour. Tous les clubs sont fermés, et les journaux dont les articles seraient de nature à troubler la tranquillité pourront être suspendus.

Le général Avezzana, chef de l'insurrection, s'est embarqué le 10, à 11 heures du matin, sur la corvette américaine *Princeton*.

Le parti mazzinien, qui a fait tant de mal à Gênes, comme à tout le reste de l'Italie, est abattu et dispersé. Les chefs se sont enfuis et, à part Avezzana, ils sont presque tous tombés sans courage et sans dignité.

Au milieu de cette déroute générale, les Vénitiens continuent à faire bonne contenance. Le 2, le général Haynau leur ayant intimé l'ordre de se rendre, pour toute réponse ils lui ont envoyé le décret par lequel l'Assemblée avait déclaré la veille que Venise résisterait à tout prix.

Une correspondance de l'*Alba* assure que les habitants riches ont déjà réuni une somme de plus de 8 millions et que tous les services sont assurés jusqu'à la fin de l'année courante.

L'amiral sarde Albini a quitté Ancône le 7. Il a écrit en partant la lettre suivante au gouverneur d'Ancône:

"Des circonstances impérieuses, et la nouvelle que Venise va être bloquée, me forcent à quitter ce port au plus vite. Je me rends immédiatement devant Venise, bien sur que cette ville n'a rien à craindre.

"Je prie Votre Excellence de vouloir bien déclarer au peuple que je n'éprouve pas d'autre sentiment que celui de contribuer au bien de la patrie.

"Le vice amiral,
"ALBINI."

La conduite de l'amiral Albini est l'objet de toutes les préoccupations. Tant que l'insurrection a été maîtresse de Gênes on a pu espérer que, s'associant à la protestation contre l'armistice de Novarre, il continuerait, avec son escadre, à protéger Venise du côté de l'Adriatique. Mais aujourd'hui cet espoir n'est plus permis aux insurgés, et il est impossible que l'amiral n'obéisse pas aux ordres de son gouvernement, qui lui enjoindra à coup sur de rentrer dans la Méditerranée.

Il règne une grande fermentation dans les Etats romains. Une députation est, dit-on, partie de Bologne pour se rendre à Gaëte, auprès du pape.

Le bruit avait même couru que le triumvirat, effrayé par ce mouvement, avait songé à traiter avec Pie IX. A ce sujet, les triumvirs ont adressé au président de l'Assemblée une lettre où ils déclarent qu'ils n'ont fait aucune tentative de transaction, et que si une proposition de ce genre leur eût été faite, ils l'auraient repoussée.

Le 10 au matin, il était parti de Florence, en très petit nombre, quelques volontaires et gardes nationaux mobilisés. A la manière dont les journaux annoncent le fait on comprend qu'ils ne se faisaient pas la moindre illusion sur la portée de ces démonstrations dérisoires et qu'on pouvait bien appeler posthumes.

Un supplément extraordinaire du *Portafoglio Maltese* du 10 annonce que les Napolitains sont entrés le 6 à Catane, qu'ils ont attaquée en même temps par mer et par terre. Ils ont, dit-on, perdu beaucoup de monde. Le *Portafoglio* porte le nombre des morts à 700, ce qui est évidemment exagéré.

Le vapeur anglais le *Bull-dog* arrivé à Malte le 10, venant de Syracuse, a aussi annoncé la reddition de cette dernière ville. Le général polonais Wueroski, qui commandait à Syracuse, était à bord du *Bull-dog* ainsi que plusieurs officiers siciliens.

Le gouvernement a reçu ce soir la confirmation de ces nouvelles, Syracuse s'est rendue à discrétion.

FAITS DIVERS.

MARCHE DU CHOLERA.

On lit dans la *Gazette des Hôpitaux*:

"Chaque jour, en terminant notre bulletin du jour, nous aimons à espérer que celui du lendemain nous indiquera un décroissement dans l'intensité de l'épidémie; chaque jour, malheureusement, notre espoir se trouve déçu. Depuis vendredi, l'Hôtel-Dieu, la Charité, la Pitié, St-Louis et Beaujon s'est maintenu à peu près au même chiffre que les jours précédens; à l'hôpital Saint-Louis, le chiffre a même été plus élevé qu'on ne l'avait encore vu. Le nombre total des entrées de ces cinq hôpitaux a été de 88.

"Le nombre total des cas dans tous les hôpitaux civils et militaires est aujourd'hui de 1,992, dont 1,112 se sont terminés d'une manière fatale.

"Dans la classe non nécessiteuse de la population, l'épidémie continue à ne sévir que d'une manière très modérée; cependant il est entré dans la journée de samedi trois nouveaux cholériques à la maison de santé; mais ce fait isolé ne peut rien prouver et peut très bien être dû à une simple coïncidence.

"Quant au caractère de l'épidémie, il ne se modifie en aucune façon; si les cas ne sont pas très fréquents, ils sont toujours fort graves. La mortalité continue à être, malgré les plus savans et les plus constans efforts de l'art, d'un peu plus de la moitié dans les hôpitaux civils, des deux tiers à l'hospice de la Salpêtrière, et d'un tiers seulement dans les hôpitaux militaires, ce qui s'explique facilement par la différence d'âge et de constitution des malades qui peuplent ces divers établissemens."

—C'est particulièrement dans les hôpitaux de la Salpêtrière et de la Pitié que le choléra sévit en ce moment avec le plus d'intensité. Il était immanquable qu'il en fût autrement: le 12e arrondissement, sur lequel sont situés ces deux établissemens, est l'un de ceux qui contiennent la population la plus malheureuse comme la plus agglomérée. Il devrait, à ce titre, attirer toute l'attention de l'autorité; mais il paraît, au contraire, le plus délaissé.

C'est ainsi que le pavé des rues des Bourguignons et de l'Oursine, rue des plus populeuses, est constamment envahi par les eaux malsaines et dangereuses provenant des bains, lavages et buanderies de deux hôpitaux; et ces eaux coulent sur une longueur de plus d'un kilomètre, répandant à leur aise les miasmes les plus pernicieux au milieu d'une population malheureusement trop préparée à en recevoir tous les fâcheux effets.

—M. Vidocq, dont nous avions annoncé l'arrestation, a été remis vendredi dernier en liberté, à la suite d'une ordonnance de non-lieu.

L'empereur de Russie a conféré au feld-maréchal Radetzki le titre de feld-maréchal des armées impériales russes.

—On lit dans l'*Evénement*.

"Des bruits de combinaisons ministérielles ont circulé aujourd'hui dans les couloirs de l'Assemblée. Plusieurs représentans, se disant bien informés, assuraient que le général de Lamoricière allait reprendre le portefeuille de la guerre. Il était aussi question des affaires étrangères pour l'honorable général Bedeau. Tous ces bruits de coulisse ont pris leur source dans le discours prononcé avant-hier par M. de Lamoricière, et qui n'a pas peu contribué, comme on sait, à enlever le vote relatif à l'expédition de Civita-Vecchia.

Nous croyons que toutes ces rumeurs sont dénuées de fondement, et qu'il n'y aura pas de nouvelle combinaison ministérielle avant les élections.

—La première représentation du *Prophète* a eu lieu le 16 avril à l'Opéra, et son succès a été immense. Le public qui assistait à cette soirée triomphale en gardera longtemps le souvenir. Tout est saisissant et original dans ce grand ouvrage, la musique, les décorations, les costumes, le divertissement. Mme Castellan a déployé la grâce, la finesse, la distinction qui la caractérisent. Mme Viardot et Roger, dont les rôles sont plus importans, se sont montrés aussi grands tragédiens que chanteurs extraordinaires. Le succès du *Prophète* est impérissable comme les succès de *Robert-le-Diable* et des *Huguenots*.

—Mme Raspail vient d'arriver à Doullens, accompagnée de plusieurs membres de sa famille. On dit que cette dame y va fixer sa résidence pendant la détention de son mari.

—M. le général Oudinot, après avoir présidé au mariage de sa fille, qui a eu lieu le 17 avril à midi, est parti, en poste, à quatre heures, pour se rendre à Marseille, où il va prendre le commandement du corps expéditionnaire qui doit débarquer à Civita-Vecchia.

AFFAIRE RASPAIL.—Le 18 avril, M. Raspail, représentant du peuple, était cité pour répondre à l'accusation de voies de fait, dont il s'était rendu coupable envers M. Point. La 7e chambre de police correctionnelle a entendu les témoins, en l'absence du prévenu: et, sur l'avis que M. Raspail viendrait lui-même se défendre, le prononcé du jugement a été renvoyé à l'audience de vendredi prochain, 21 du courant.

—Le *Correspondant de Nuremberg* annonce que M. le duc d'Aumale est arrivé ces jours derniers à Eisenach pour faire visite à sa belle-sœur, Mme la duchesse d'Orléans.

—Aujourd'hui, ont eu lieu les obsèques de M. le docteur Blandin, professeur à la Faculté de Paris et chevalier de la Légion-d'Honneur. Une foule de professeurs et d'étudians ont accompagné M. Blandin à sa dernière demeure. Les honneurs militaires lui ont été rendus.

La cérémonie funèbre a eu lieu à la Madeleine.

—Une triste nouvelle arrive d'Italie: s'il faut en croire des lettres particulières reçues par le *Messager des Théâtres*, Rossini serait devenu fou.

La raison de l'immortel compositeur n'aurait pas résisté aux secousses des événemens politiques. Poursuivi, à titre de modéré, par les révolutionnaires de Bologne qu'exaspérait la ruine de leur cause, échappé par miracle à une bande furieuse qui serait venue pour le tuer, et qui, ne le trouvant pas, l'aurait fusillé en effigie, Rossini n'aurait préservé que sa vie, et cette grande intelligence se serait écroulée aux coups de tant d'émotions.

Déjà, l'autre année, le grand musicien avait couru un péril non moins grand. Au moment où les paysans de la Romagne chassèrent le corps d'armée autrichien qui avait pris possession de Bologne, le gouvernement provisoire et le tribunal révolutionnaire qui furent organisés condamnèrent à mort vingt personnes, soit comme anciens sujets des commissions papales, soit comme ayant accepté des fonctions sous la courte domination autrichienne, soit pour avoir refusé de contribuer à un impôt extraordinaire. Rossini se trouvait dans ce dernier cas, et ne fut sauvé que par le dévoûment de quelques admirateurs de son génie qui désarmèrent la population en entonnant un hymne national du grand musicien.

—On lit dans le *Moniteur du soir*:

"M. de Salvandy, ancien ministre de l'instruction publique, vient d'arriver à Paris. Il se propose, dit-on, de se rendre dans le département d'Eure-et-Loir pour se porter candidat aux élections prochaines."

—On se rappelle que, dans les premiers jours de mars, la rue d'Anjou-Saint-Honoré a été le théâtre d'un drame qui a eu des résultats déplorables. Des coups de pistolet ont été échangés entre un mari et l'amant de sa femme de celui-ci, et un jeune homme complètement étranger à cette lutte sanglante a eu la mâchoire fracassée par une balle.

Après l'instruction à laquelle ces faits ont donné lieu, est intervenue une ordonnance de la chambre du conseil, qui déclare qu'il y a lieu à prévention contre M. de Coetlogon, de tentative de meurtre sur la personne de M. Caraby, pour se procurer l'impunité du délit d'adultère et de complicité d'adultère; contre Mme Caraby, de complicité de meurtre et d'adultère; contre M. Caraby, de tentative de meurtre sur la personne de M. Bergonion.

La même ordonnance renvoie les deux frères de M. Caraby devant le tribunal de police correctionnelle, comme prévenus d'avoir porté des coups à M. Bergonion.

—La dernière séance de l'Académie de médecine, qui a eu lieu mardi, a offert comme fait intéressant la lecture d'un curieux mémoire de M. Devergie sur un nouvel agent thérapeutique qu'il a employé avec succès contre certains symptômes graves du choléra-morbus. Quelque étonné qu'on puisse être, on ne le sera pas davantage que nous ne l'avons été nous-mêmes et l'Académie tout entière, en apprenant que ce nouvel agent n'était autre chose que la *truffe*.

Il paraîtrait, d'après M. Devergie, dont l'intégrité et la sagacité comme observateur sont du reste parfaitement connues, que dans plusieurs cas de choléra graves les préparations de truffes qu'il a employées ont merveilleusement combattu la diarrhée et les vomissements contre lesquels il les avait dirigées, se fondant sur la propriété qu'a ce comestible de déterminer souvent une constipation opiniâtre.

M. Devergie a cru devoir, dans les circonstances présentes, ne pas hésiter à faire connaître ces premiers essais, qu'il a soient ensuite confirmés ou non par l'expérience. L'eau distillée de truffes semble être la préparation qui se charge le mieux du principe astringent et calmant qu'on suppose renfermé dans le nouvel agent.

—Dans une lettre écrite de Belgique, à l'un de ses amis, et que nous avons eue sous les yeux, M. Proudhon déclare qu'il a l'intention de se rendre aux Etats Unis, et d'y monter une imprimerie française. Il ajoute qu'il sera en état de satisfaire à toutes les obligations qu'il a contractées.

ALLEMAGNE.

On se rappelle que le roi de Prusse a consulté les souverains allemands sur la proposition de l'Assemblée nationale de Francfort.

La réponse de l'Autriche ne s'est pas fait attendre. Nous la trouvons dans la *Gazette de Vienne*, sous la forme d'une dépêche adressée par le cabinet d'Olmutz, à M. de Prokesch, ambassadeur d'Autriche à Berlin, à la date du 8 avril. Dans cette note, le gouvernement autrichien proteste en termes formels contre l'élection du roi de Prusse à l'Empire germanique.

On prête au gouvernement autrichien l'intention de faire déclarer traîtres à la patrie tous les membres autrichiens de l'Assemblée de Francfort qui resteraient à leur poste.

Le 14 avril a eu lieu à Francfort une conférence entre les plénipotentiaires des Etats-Allemands et M. de Gagern, ministre de l'Empire. Vingt-neuf plénipotentiaires y assistaient; l'Autriche était représentée par M. de Schmerling, la Prusse, par M. de Krampz, M. Camphausen n'étant pas de retour de Berlin.

Voici comment la *Gazette des Postes* rapporte l'avis émis au nom des divers gouvernements: "M. Welcker déclare que le gouvernement badois donne son assentiment aux résolutions de l'Assemblée nationale. Le Nassau, les deux Hesses, le Sleswig Holstein, les deux Mecklembourg, Altenbourg, les trois Anhalt, Francfort, etc., se prononcent dans le même sens. Oldenbourg, Weimar, Meiningen, Cobourg, Gotha, le Brunswick, Brême, Lubeck, etc., feront probablement aujourd'hui sur la note circulaire prussienne une déclaration, qui, sans doute, accèdera aussi aux résolutions de l'Assemblée nationale. La Prusse, la Bavière, le royaume de Saxe, se réservent leur déclaration. Le plénipotentiaire de Wurtemberg déclare ne pas avoir reçu de déclaration officielle de son gouvernement, mais ne doute pas que ce dernier, conformément à ses principes déjà exprimés, ne reconnaisse les résolutions de l'Assemblée nationale, et ne fasse ce qu'exige l'état des choses."

HONGRIE—Toujours les mêmes incertitudes sur les derniers événements de Hongrie. Un seul fait se dégage, avec la clarté de l'évidence, de la masse des nouvelles confuses et contradictoires qui nous arrivent tous les jours: c'est la situation de plus en plus compromise de l'armée autrichienne. Rejetés sous les murs de Pesth, les Autrichiens ont été obligés de faire repasser le Danube à leurs équipages de suite, dont la longue ligne a traversé Pesth pendant deux jours; leur retraite devant l'ennemi a eu toutes les apparences d'une débandade.

A cheval sur les deux rives du Danube, l'armée autrichienne est réduite, par son infériorité numérique, à attendre les renforts annoncés et à refuser la bataille que lui offre l'armée insurgée placée sous les ordres d'officiers dont les bulletins autrichiens avouent eux-mêmes l'incontestable talent militaire. En attendant, les Magyars avancent toujours; mais les journaux allemands induisent des dispositions de leurs forces que leur intention est moins d'attaquer Pesth que de jeter les impériaux par delà le Danube et de déboucher Comorn, tandis que leur aile gauche, franchissant ce fleuve aux environs de Baja, se mettrait en communication avec les troupes insurgées victorieuses dans la Servie et le Bacza, et tenterait, au travers d'une partie de la Croatie, une trouée jusqu'en Dalmatie, d'où elle donnerait la main à l'insurrection vénitienne.

La *Presse*, de Vienne, avoue que depuis la prise d'Hermanstadt les Roumans de la Transylvanie font cause commune avec les Magyars, et qu'un des principaux chefs serviens, le général Damianich, commande une des divisions qui tiennent l'armée impériale en échec devant Pesth. En outre, la désertion se serait mise dans les rangs des Croates, ces ennemis en apparence irréconciliables des Magyars.

Pour comprendre ce qu'un pareil fait a de significatif en ce moment, il faut connaître le déshonneur dont les traditions militaires des Croates entourent le crime de désertion. Les ascendans et les descendans sont déclarés infâmes, les trophées militaires de la famille détruits par la main du bourreau, ses biens confisqués, et tous les siens obligés de quitter à jamais la compagnie (la commune) et le régiment (la province).

C'est sans doute à ce revirement dans l'opinion des peuples qui entourent les Magyars qu'est due l'offensive reprise depuis quelque temps par les insurgés, dont la possession de la Transylvanie, avec ses deux millions d'habitans, assure les derrières.

Cette possession paraît tellement incontestée, que le général Bem a pu, quittant le théâtre de ses triomphes, se rapprocher par une marche rapide, à la tête de 20,000 hommes, du gros de l'armée magyare. C'est la plus grave nouvelle qui nous arrive aujourd'hui de Pesth. Nous la trouvons à la fois dans plusieurs correspondances de la *Gazette d'Augsbourg*, qui en garantit l'authenticité. C'est à Kalotscha, à vingt lieues au plus de Pesth, que ce général s'est présenté pour forcer le passage du Danube. Les Autrichiens ont immédiatement envoyé des forces sur ce point.

Si l'opération de Bem réussit, il tombe sur les derrières de l'armée autrichienne, la sépare de Vienne et lui coupe ses approvisionnemens.

ANGLETERRE.

Dans la séance du 17 avril, M. Scott a présenté une motion tendant à ce que la chambre des communes nommât un comité d'enquête qui aurait à examiner l'état actuel des relations entre l'Angleterre et ses colonies, et à rechercher les moyens d'accroître l'indépendance de ces dernières en diminuant les charges que leur administration impose à la mère-patrie.

On sait qu'en ce moment les colonies anglaises se plaignent beaucoup de la part trop grande que prend le gouvernement métropolitain dans la gestion de leurs affaires locales. Sur quarante-trois colonies, il n'y en a guère qu'une vingtaine qui jouissent d'une constitution particulière, et qui se gouvernent elles-mêmes sous le contrôle du pouvoir métropolitain. Nous avons fait connaître dernièrement les réclamations qu'ont élevées celles de ces colonies qui se regardent comme tenues de trop près en tutelle. La Jamaïque est à leur tête.

D'un autre côté, beaucoup de bons esprits en Angleterre regardent comme exorbitantes les dépenses que la métropole s'impose pour empêcher ces colonies de se garder et de se gouverner elles-mêmes. Ainsi au dire de M. Hume et de sir Robert Peel, les *deux tiers* des dépenses militaires de la Grande Bretagne sont absorbées par les colonies. Au dire de M. W. Molesworth, le système colonial tel que l'a pratiqué l'Angleterre jusqu'ici, a coûté plus de *quinze cents millions*, somme qui aurait pu suffire à diriger trois millions d'émigrans en Australie, ou une population de six millions d'ames sur le Canada.

La motion de M. Scott avait pour objet de donner satisfaction à ces deux opinions. Diminuer les dépenses de la mère-patrie, doter les colonies de droits plus étendus pour leur administration locale, leur accorder ce qu'elles désirent,—le *self government* et la *self-taxation*,—voilà le double but auquel l'honorable membre voulait arriver par sa motion. Cette motion a été vivement soutenue. Toutefois, les argumens de ses partisans n'ont pas réussi à convaincre ceux qui craignent qu'en relâchant le lien colonial, on ne provoque une rupture complète. Ceux-là s'imaginent sans doute que la rupture est moins à redouter dans le système actuel qui froisse à la fois les intérêts des colonies et les intérêts de la métropole. L'avenir prononcera entre les deux partis.

En attendant, la motion de M. Scott a été repoussée par 81 voix contre 34. Mais presque tous les orateurs se sont accordés pour accuser l'administration centrale des colonies qui paraît assez mal comprendre ses devoirs.

La question des mesures à prendre à l'égard de l'Irlande paraît devoir être fatale au cabinet, qui semble déjà renoncer à son projet de taxe supplémentaire (*rate in aid*).

Hier, lord John Russell a convoqué chez lui tous les représentans irlandais pour leur demander quel système ils auraient à proposer pour remédier au mal, en dehors du plan ministériel.

D'un autre côté, le ministre a annoncé à la chambre des Communes que, le 24 courant, le Solliciteur-Général présenterait un bill pour faciliter la vente des biens hypothéqués en Irlande.

Ceci est un petit démembrement du plan développé par sir Robert Peel; mais, prise isolément, la mesure manquera d'efficacité.

Ce qu'il y a de plus clair dans toutes ces démarches, c'est que lord John Russell hésite, tâtonne, et doute de ses propres idées sans oser se rallier franchement à celles d'autrui.

ESPAGNE.

Voici le discours adressé par M. Napoléon Bonaparte à la reine d'Espagne, à son audience de présentation:

"Madame, j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté les lettres qui m'accréditent auprès de vous dans la qualité d'ambassadeur extraordinaire de la République française. En me nommant à ce poste, le président de la République a désiré donner à Votre Majesté une nouvelle preuve du désir qu'il a de maintenir et de consolider les bons rapports existans entre les deux nations.

"Louis-Napoléon m'a chargé d'exprimer ses vœux pour le bonheur de V. M. et pour la prospérité de l'Espagne. Tous mes efforts tendront à ce que l'Espagne, qui est la première alliée de notre ancienne République, devienne aujourd'hui l'alliée de notre gouvernement. Les deux peuples sont des amis naturels. La sincérité des sentimens manifestés par le gouvernement de Votre Majesté à l'égard de la France, et les talens et le patriotisme de mon digne prédécesseur faciliteront beaucoup l'accomplissement de ma mission. J'espère que Votre Majesté daignera m'accorder une bienveillance que je serai heureux d'obtenir."

Sa Majesté a répondu:

"Monsieur l'ambassadeur, c'est avec la plus grande satisfaction que je reçois les lettres qui vous accréditent auprès de moi comme ambassadeur extraordinaire de la République française, et que j'apprends qu'en vous nommant à ce poste, le président a désiré m'offrir une nouvelle preuve du désir qu'il éprouve de maintenir et de resserrer les bonnes relations qui heureusement existent entre les deux gouvernements.

"Pour ma part, je n'ai pas de plus grand désir que de maintenir ces bonnes relations, fondées sur tant de souvenirs, sur tant d'intérêts, ainsi que les liens nombreux et anciens qui ont toujours uni les deux nations. Les vœux que le président de la République, Louis Napoléon Bonaparte, vous a chargé de m'exprimer pour mon bonheur, pour le bien être et la prospérité de l'Espagne, me sont très agréables, et je puis vous assurer que de mon côté je désire ardemment que sous son gouvernement et sa direction la France soit heureuse et prospère comme une grande nation mérite de l'être. J'ai la confiance, monsieur l'ambassadeur, que vos efforts tendront à ce que la France et l'Espagne raffermissent leur intimité et leur bonne intelligence.

"Quant à moi, je ne négligerai rien pour atteindre ce résultat, d'ailleurs qu'ont rendu facile à obtenir les liens qui tient naturellement les deux nations, les bons sentimens de réciprocité du gouvernement de la République, et, comme vous le dites, et que je prends plaisir à le répéter, les lumières et le patriotisme de votre prédécesseur. Pour ce qui vous concerne, monsieur l'ambassadeur, le choix qui a été fait de vous me paraît de bon augure pour une aussi haute mission; il m'est très agréable, et vous trouverez toujours en moi et dans mon gouvernement toute la considération et le bon vouloir que méritent également votre personne et votre mission."

M. Bonaparte a été présenté à la reine suivant le cérémonial d'usage. En prenant congé de M. Lesseps, qui a été introduit dans la réception de M. Bonaparte, Sa Majesté lui a exprimé combien elle était sensible à la conduite pleine de modération, de prudence et de conciliation qu'il a tenue pendant toute la durée de sa mission à Madrid.

—L'ex-roi Charles-Albert est arrivé le 7 avril à Leon, d'où il est reparti le lendemain pour la Corogne, où il s'est embarqué pour le Portugal.

NOTE SUR LE COMTE DE MONTEMOLIN.—La note suivante a été adressée au gouvernement français:

"Le préfet des Pyrénées-Orientales a fait connaître, le 5 avril, à M. le ministre de l'intérieur, que le comte de Montemolin avait été arrêté au moment où il se disposait à franchir la frontière pour entrer en Catalogne. Le gouvernement a décidé que le prince serait reconduit en Angleterre.

"Le 10 avril, à cinq heures et demie du soir, le comte est parti de Perpignan pour Calais dans une voiture particulière.

"M. de Carrière, conseiller de préfecture, a été chargé d'accompagner le prince jusqu'à Calais, avec deux officiers désignés pour cette mission par le général commandant la division.

"Le comte est arrivé le samedi 14 avril, à neuf heures trois quarts du soir; à dix heures un quart il a été embarqué par les soins des personnes qui l'accompagnaient, et en présence de M. le maire de Calais, sur un canot lamaneur qui l'a conduit à bord du paquebot-poste la *Biche*, mouillé en rade allant à Douvres.

"Le comte de Montemolin s'est permis une infraction grave contre le droit des gens: le gouvernement a préféré user d'indulgence que d'avoir recours à des moyens rigoureux. En désirant concilier les devoirs de sa position envers le gouvernement espagnol avec les égards que mérite la jeunesse du prince, il s'est donné le droit de réserver de légitimes rigueurs pour le cas où le comte de Montemolin se rendrait coupable d'une nouvelle tentative contre le gouvernement et les institutions de son pays."

DANEMARK.

Conformément aux ordres du gouvernement, l'armée danoise a évacué le Jutland, et s'est retirée dans l'Ile d'Alsen. Les Allemands ne trouveront de résistance nulle part.

Les Danois se contenteront de rendre impossible toute espèce de commerce dans la Baltique.

RUSSIE.

La *Gazette de la Baltique*, de Lubeck, annonce qu'une escadre russe considérable s'équipe en toute hâte à Kronstadt, et a ordre d'appareiller le plus tôt possible pour la mer Baltique.

L'ambassadeur de Russie à Vienne a été mandé par le télégraphe à Olmütz, auprès de l'empereur.

INDES-ORIENTALES.

Le courrier des Grandes-Indes nous apporte aujourd'hui des nouvelles de Bombay du 18 mars. Outre les détails attendus sur la bataille décisive qui a mis en déroute l'armée des Sikes, nous remarquons parmi les faits les plus importants de la quinzaine le passage du Djelam par les troupes anglaises, l'ordre donné à la division du général Gilbert de chasser l'émir Dost-Mahomet du Péchawer, et la mort, on ne sait si naturelle ou violente, de Goulab-Singh, maharadja de Cachemire. Il n'a encore rien transpiré dans le public au sujet de l'annexion du Pandjab. Lord Dalhousie allait rejoindre lord Gough à Lahore, pour prendre, de concert avec lui, une décision à cet égard.

Les nouvelles de Hong-Kong vont jusqu'au 26 février. Lorsque l'espace nous le permettra, nous ferons connaître avec plus de détails les événemens importans qui agitent la plupart des contrées de l'Asie.

Le Grand Architecte de l'Univers ayant appelé à lui notre bien aimé F.·. FLEURY-GENERELLY, tous les maçons de la juridiction sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures 1/2 P. M.

Son corps est exposé dans sa maison, encoignure des rues Bayou et Derbigny.

Par ordre du Gr.·. M.·.

F. VERRIER, Gr.·. Sec.·.

Décédé hier soir, à l'âge de 70 ans, FLEURY GENERELLY, vétéran de 1814-15. Ses amis et connaissances et ceux de sa famille sont priés d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi à 4 heures et demie. Le convoi partira de sa dernière demeure, encoignure des rues Bayou et Derbigny.

Décédé hier à six heures et demie du soir, ROBERT MUSGROVE, âgé de 9 ans et 6 mois, fils aîné de Robert G. Musgrove. L'enterrement aura lieu cette après-midi à 5 heures. Son corps sera exposé chez M. James Denègre, rue Toulouse, entre Royale et Chartres.

Les amis de sa famille et de celle d'Evariste Blanc, son grand père, sont priés d'assister à l'enterrement, sans autre invitation.

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné, le nègre EDOUARD, âgé de 24 ans, taille d'environ 5 pieds 9 pouces, portant un collier de barbe, ne parlant que l'anglais. La récompense ci-dessus sera remise à quiconque le logera dans la geôle de cette paroisse ou le ramènera à la boulangerie de

J. LACOSTE,
Encoignure Cirque et Gravier.

15 mai—3f

☞ MM. Bonneval et Domingon vendront aujourd'hui à la Bourse St-Louis, plusieurs belles propriétés de valeur, dépendant de la succession de feu Santa-Marina, ainsi que les esclaves. Ces propriétés sont situées dans la Première et Seconde Municipalités. Les mêmes encanteurs vendent aussi plusieurs esclaves de valeur et un terrain de valeur, situé rue Royale, ainsi que quelques lots de terre à Mandeville. Les plans des dites propriétés sont à la Bourse. Pour les conditions voir les annonces.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Lundi soir, 14 mai 1849.

Les ventes de coton s'élèvent aujourd'hui à 4,500 balles à des prix fermes—Middling à good Middling 6¾ @ 7 c. la livre.

Les marchés au sucre et à la mélasse sont assez actifs; les prix sont les mêmes.

Le marché à la farine est plat; les marques Ohio se vendent $4 25. Environ 6,000 sacs de maïs ont été vendus de 45 @ 46 cts le boisseau.

Les provisions sont lourdes et les ventes restreintes aux lots de détail aux anciens prix.

Le whiskey se vend 16½ @ 17 cts le gallon pour le rectifié.

CHANGE. — Le change est ferme. Nous cotons: Sterlings de 7 @ 8 p. 0/0 de prime—France 5 f 27½ @ 5 f 25—Traites sur New York @ 60 jours, 1¼ @ 1⅜ pour cent d'escompte—Traites @ vue, ½ p. 0/0 de prime @ pair.

Le fret est lourd et à la baisse.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Norfolk, Snow, pr Boston.
Genoa, Kelly, pr Philadelphie.
Barque Roxana, Curling, pr Bordeaux.
E H Chapin, Collier, pr Baltimore.
Brick H R Hyler, Anderson, pr Marseille.
Steamer Glencoe, Dunham, pr Louisville.

ARRIVÉS.

Navire Atlantic, Rose, de New-York.
Kate Howes, Cummings, de New-York.
Euphemia, Pendy, de New-York.
Barque Washington, Keating, de Palerme.
Ellis, Wills, de Philadelphie.
Goelette Sarah Jane, ——, de Brazos St-Iago.
Patrick Henry, Chester, d'Apalachicola.
Tioga, Collins, d'Apalachicola.

—STEAMERS.—

Louisiana, Cannon, de St Louis.
Princess No 3, Holmes, de Vicksburg.
Bertrand, Castillo, de St Martinville.
E D White, Kline, de Baton Rouge.
Mary Foley, Dafferes, de Lockport.
Oregon, Heirs, de Mobile.
Gen Hamer, Cozzens, de Pensacola.

MEMORANDA.

BOSTON, 4 mai — Arrivés, barque John Murry, Lull; brick Zenobia, Carlton, de la Nouvelle-Orléans. — Expédiés, navires Astracan, Smith, Plato, Bearse, pour la Nlle Orléans.

BALTIMORE, 6 mai —Expédiée, barque Leda, Roark, pour la Nlle Orléans.

LIGNE DE CUNARD.

D'ANGLETERRE.
Hibernia, pour Boston....................20 Avril

D'AMERIQUE.
Hibernia, de Boston....................23 Mai

☞ Ligne de l'Union—Le paquebot ATLANTIC, cap. Rose, de New York, est en décharge à la levée vis à vis du marché aux légumes, 1re Municipalité. Les consignataires sont requis de faire recevoir leurs marchandises sur la Levée; dans le cas contraire, elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.

JOHN O. WOODRUFF & Co,
15 mai 93, rue des Magasins

☞ Le soussigné demande 3,000 boisseaux de MAIS de première qualité, en sacs en pitre neufs, ne qu'il nommera à ce effet le quel une personne se pour juger sur la quantité, sa pur, frais du vendeur.

Aussi—6,000 sacs en pitre de 2 1/2 boisseaux. Des propositions cachetées seront reçues jusqu'à mercredi 16 courant, à midi, au No. 196, rue Commune.

T. F. HUNT.
15mai—2f Dépt Quart-Maitre-Général

Excursion à la Crevasse.
Six milles au-dessus de Carollton.

Mardi 15 courant, à 4 heures, le steamer fin marcheur A. W. VANLEER partira du débarcadère vis-à-vis la rue St Louis, ayant à bord un bon orchestre. Les personnes désireuses de visiter la crevasse ne peuvent trouver une meilleure occasion.

Prix du passage 50 cts.
Enfants moitié prix.
14 mai

PERDU OU EGARÉ—Les certificats suivants, provenant de la succession Bernard Duchamp, inscrits en actions de fond capital de la Banque de Louisiane, portant les Nos. 1578 et 1579 et datés du 27 juillet 1831. Les quatre autres portent le No. 2236 et sont datés du 21 mai 1833—Avis est par le présent donné qu'application a été faite à la dite banque afin d'obtenir de nouveaux certificats pour les dites actions.
13mai—3m

PERDU OU EGARÉ—Les certificats de douze actions du fond capital de la Compagnie du Railroad Pontchartrain et provenant de la succession Bernard Duchamp. Le certificat des deux actions porte le No. 561, un autre de quatre actions porte le No. 769 et un troisième de six actions, le No. 543—Avis est par le présent donné qu'application a été faite à la dite compagnie afin d'obtenir de nouveaux certificats pour les dites actions.
13mai—4f

NOURRICE.—Une jeune Française, ayant un enfant de six mois, désirerait trouver à se placer comme nourrice. Son mari peut donner tous les meilleurs recommandations. S'adresser au No. 215, rue Royale.
15 mai—3f

VINAIGRE DE VIN BLANC. — 27 barils vinaigre de la marque J. Mesnier Frères, en déchargement du navire Vaillant, de Bordeaux, à vendre par
AUG. MOLIER,
15 mai—6f 22, Vieille Levée.

TABAC DE LA HAVANE.—131 balles Vuelta de Abajo, en déchargement du brick Harriet, à vendre par
B. VALLS,
15mai 37, Commune

A LOUER.—Le rez-de-chaussée de la maison No. 70, rue Royale, convenable pour un magasin. Possession sera donnée immédiatement. Pour les informations, s'adresser au No. 9, rue Bienville.
15 mai

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

La compañía tomará las armas y se reunirá en el parage acostumbrado con uniforme completo, el domingo 20 del corriente á las 7 en punto de la mañana; para asistir á una revista de inspección.

Se recomienda á los miembros activos la mas exacta puntualidad.

De orden del capitan
CAYETANO PACHE,
14 mayo Sargento 1ro.

Avis aux Habitants.

UN jeune homme élève du CONSERVATOIRE NATIONAL de musique de Paris, récemment arrivé à la Nouvelle Orléans, désirerait trouver une place de PROFESSEUR DE MUSIQUE et D'INSTITUTEUR à la campagne. Il pourra donner les références les plus honorables.

S'adresser à l'office du journal l'ABEILLE, No 83, rue de Chartres, ou aux initiales C. L. C. post-office, Nouvelle-Orléans.
14 mai—3v&c

CHAMPAGNE—116 paniers de la marque Anger Bleus.
30 paniers de la marque Ruinart père & fils.
154 do do Double couronne.
90 do do Croissant.
9-7 do do Navire.
74 do do Cygne.
131 do do Tour.
92 do do [illegible], à vendre par
14 mai EUG. ROCHEREAU & CO.,
17 et 19, rue St-Louis.

VIN ROUGE en barriques — 18 barriques vin rouge, qualité supérieure.
7 barriques vin rouge, bon pour familles.
5 do do Château Margaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO.,
14 mai 17 et 19, rue St-Louis.

VIN ROUGE et VIN BLANC en caisses.
60 caisses vin rouge Château Margaux.
25 do do do Lafitte.
25 do do do Léoville.
25 do do do Latour.
19 do vin blanc do Yquem.
11 do do Haut Barsac, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO.,
14 mai 17 et 19, rue St Louis.

LES livres de souscription pour le capital de la compagnie d'ASSURANCES DES NEGOCIANS, seront ouverts, à dater de lundi prochain, de 10 heures à 2, au bureau de la Compagnie d'Assurances des Négocians existant actuellement, rue Royale.

LEVI PIERCE.
JOHN PEMBERTON.
FELIX LABATUT.
J. P. MOUNFORT.
P. CONREY, Jr.
10 mai—7 L. HERMANN.

☞ POUR LA HAVANE—Le brick paquebot fin voilier SALVADORA, capitaine Evans, étant attendu tous les jours, repartira pour le port ci-dessus le 20 courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
COSTA & Co,
14 mai—19 5 Front Levée.

CAFE DE LA HAVANE — 394 sacs café de la Havane, en déchargement du brick Carrier, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
14 mai 34, Vieille Levée.

A VENDRE—Un bon modèle à cannes, cylindres en fer de 26 pouces de diamètre, et d'environ 28 pouces de longueur, à vendre par
AUGUSTIN & THIBAUT,
14 mai 10 rue Conti

Avis aux souscripteurs à l'Histoire du Consulat et de l'Empire.

MESSIEURS les souscripteurs au grand ouvrage de M. Thiers, Histoire du Consulat et de l'Empire, sont prévenus que le huitième volume vient d'être reçu par le navire St-Charles du Havre, et qu'il est prêt à être délivré aux abonnés.

VICTOR HEBERT, Libraire,
20 avril 149, rue de Chartres.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Jacques Laffitte, du Havre:

Un grand assortiment de papiers peints pour tapisser les appartements.

Papiers communs à 10, 15 et 20 cents le rouleau.
Papiers fins glacés à 30, 50 et 75 cents le rouleau.
Bordures veloutées et imitations à des prix très modérés.

VICTOR HEBERT, Libraire,
20 avril 149, rue de Chartres.

EN déchargement du navire Edwin, capitaine Moore, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:

300 barriques vin rouge Marq Médoc No 1.
100 caisses de 12 bouteilles Cerises à l'eau-de-vie.
20 do de 12 litres abricots do
20 do de 12 do prunes do
NUMA LACOSTE,
2 mai 147, rue Royale.

EAU DE VIE—En déchargement du navire Vaillant, de Bordeaux:

Pinet, Castillon & Co, Cognac—20 quarts de pipe quatrième preuve 1847.

A. Morena & Co—16 demi pipes Cognac, quatrième preuve; 20 quarts do do do; 40 bouteilles do do do.

United Proprietors, La Rochelle—10 quarts pipes, quatrième preuve; 20 bouteilles do do do; 10 do première preuve 1830, à vendre par
4 mai THOMAS PINET & Co.,
[illegible] rue Royale

THOMAS BRADY,
Rue de Chartres,
21 Marchandises Sèches. 21

LES nouveaux articles, durant ces deux dernières semaines, 40 grands achats de marchandises de Boston et de Paris, nous mettent à même d'offrir une abondance de marchandises de nouveautés et de saison:

Tissus soie blonc, unis.
Idem de mode, unis et de toutes nuances.
Bareges bleu-mazarin uni, puce, bleu de ciel et mode.
Tissus élégants, soie frappée.
Tissus soie uni et soie rayée.
2,000 yardes beaux tissus imprimés, à 25 cts la yarde.
Beau jaconat français, couleur solide, à 25 cts la yarde.
5 caisses linon suisse amélioré, à 10 cts la yarde.
Mousseline suisse brodée.
Jaconat français, raies satin imprimées.
Mouchoirs foulard, soie grenadine et hernani.
Soierie caméléon, haut-lustré, très riche.
Soierie gros-noir, ondée et rayée.
Gros de Lyon, noir, à fleurs détachées.
Mantions haut-lustre, d'une yarde de large.
Levantine noire, française, de 34 pouces.
Decapes noir-uni, Manchester et Spitalfield.
Soieries riches, veloutées à cordon, Jacquard, chiné, travaillées au métier, étoffe entièrement nouvelle.
Soieries hernani, imprimées.
Soierie tissue, dessins riches et points grenadines.

Ainsi que toute espèce d'étoffes et articles pour habillements de dames.

6 caisses mantilles soie, d'un style nouveau, comprenant des mantilles soie national, noir-uni, haut lustré, dessins veloutés appliqués; pourpre royale et caméléon richement brodé; vert de-mer et bleu-Waterloo. Ces articles sont de la dernière mode parisienne.

Shalls, dentelle noire, carrée et demi-carrée.
Echarpes et coiffures en dentelle noire.
Dentelle noire et large, pour bonnets.
Dentelle noire pour garni-ures, large et étroite.
Cols valenciennes et bonnets en dentelle, riches; cols brodés, dentelle maline, dentelle fil, anglais, et bordures; dentelle valenciennes; bordures idem; robes garnies en dentelles; robes d'enfants garnies de dentelles; tricots très fins pour bonnets; tulle blanche et couleur illusions blanche et en couleur; tarlatanes; bobinets à dessins.
Crêpes et Arcophanes, blancs, noirs et couleur; Voiles blanches et noires, en dentelles.
Voilettes dentelles, noires et blanches.
Gants, chevreau, soie et fil.
Rubans à bonnets, idem à ceintures et pour col.
Bas soie-perle, idem coton blanc, idem forte couleur, patentés.
Bas couleur ardoise, en coton, idem mêlés.
Boutons et franges en soie; garnitures en soie couleur.
Mousseline suisse, jaconats, mousselines, mousseline batiste.
Mousseline et jaconat, à carreaux et à raies, linon-évêque; nansous; linon-fil; mouchoirs batiste; idem ourlés et à rivières; mouchoirs brodés et à dentelles; baréges à voiles, verts et bleus; bas en batiste; batiste à ardoisette en crins; mouchoirs soie; idem coton frappé; idem Madras; toile de Nord unie et à carreaux; guinghams à petits carreaux solides; guinghams français et d'Earlstown; calicots français et anglais; idem américain: idem à meubles; idem anglais très beau; tricots rouges de Turquie.
Toile à draps, par 21, de Barnsley, 10, 11 et 12-4; damassé double, superfin, de Hambourg, 6, 7, 8 et 10-4; serviettes double damas, 5, 6 et 7-8; essuie-mains Huckaback; napes écossais et russes; toile à traversin; toile de Hollande pour fenêtres; bar-lage; courte-pointes couleur et blanches pour tables à toilette; idem Lancaster toute dimension, coton blanc et écru.
Coton à draps, 6, 8, 10 et 12-4.
Etoffes rayées à la Malborough; Denims d'York, jeans tricotés; cotonnades; franges à meubles; étoffes à moustiquaires en fil et coton; idem à bobinet.

DE MANUFACTURE CHINOISE.

2 cartons véritable crêpes chine, pour robe; shalls crêpe chine, richement brodés, éventails en ivoire découpés étranges, de la Chine, idem richement imprimés, idem en plumes, ombrelles ivoire, crêpe unis, blancs et noirs; portefeuilles chinois en soie brodée, idem en soie peinte; idem en papier doré et argenté; 2,000 éventails à papier, à 5 cents la pièce.

THOMAS BRADY,
11mai—30 21, rue Chartres

GRANDE VENTE
A bon marché pour clore les affaires de la saison.

C. M. SIMPSON, 28 RUE DE CHARTRES, devant faire un changement dans ses affaires, offre à vendre son grand assortiment de marchandises au prix coûtant, et quelques articles au-dessous du prix coûtant, en gros ou en détail. Les marchands, les planteurs et les familles sont priés de venir examiner afin de profiter du bon marché.

Parmi ces marchandises se trouvent:
Des soieries noires de toutes sortes.
Tissus de soie unis et à carreaux, soie, foulard,
Un grand assortiment de baréges unis et en couleur;
Mousseline blanche unie, à raies et à carreaux;
Mousseline suisse brodées et en couleur;
Jaconat blanc et en couleur.
Un grand assortiment de mousseline en couleur, de dix à quinze cents.
Un grand assortiment de dessins français, à 15 cents la yarde.
Indiennes françaises, anglaises et américaines de 6 à 25 cents la yarde;
Deux caisses de jaconats à la dernière mode.
200 douzaines bas et chaussons à très bas prix.
Baréges pour disques et pour robes.
Un grand assortiment de shalls de crêpe de Chine brodés et damassés, à moitié de leur valeur;
Mantelet en mousseline unie et brodée;
Mantelet en tulle noir;
Un grand assortiment de mousseline et de cols brodés;
Toile d'Irlande, un grand assortiment;
Toile à drap de toutes dimensions, à très bon marché.
Nappes et serviettes, un grand assortiment, ouvrée et toile de Russie.
Toutes ces marchandises ci-dessus mentionnées ainsi qu'une grande quantité d'autres, seront vendues à des prix très réduits.
14 mai

EN déchargement du navire Vaillant, de Bordeaux:
75 barriques vin rouge Montferrand; 25 do do St Julien, 50 do do St Emilion; 18 demi barriques vin blanc Grave; 27 demi barriques vinaigre, à vendre par
V. MAIGNAN,
9 mai 87, rue St Louis.

DAMEJEANNES françaises de cinq gallons—1,000 en déchargement du navire Brunswick, du Havre, à vendre par
NUMA LACOSTE, 147 rue Royale

WHISKEY Monongahela, Bourbon, Western Reserve, eau-de-vie de J. J. Dupuy, Otard, Dupuy & Co et Pinet, Castillon et Co., genièvre, rhum, etc., à vendre par
E. J. HART & CO.,
9 mai 25, rue Tchoupitoulas.

SUCRE en pain et en poudre et écrasée.
THÉ, Poudre à Canon, Impérial, Pouchong, Hyson et Young Hyson.
CIGARES—100,000, qualités et marques assorties.
TABAC—1,000 colis assortis, à priser et en feuilles.
VINS—Porto, Madère et vins rouges.
CARTES A JOUER Highlander, Henry 8, Ducatin, papier à lettres, français et anglais, et à envelopper, biscuits, beurre, soda de Boston, biscuits de bord, à vendre par E. J. HART & CO.,
9 mai 25, rue Tchoupitoulas.

CIRAGE et Encre—Un grand approvisionnement à vendre au commerce à un escompte libéral par
E. J. HART,
9 mai 25, rue Tchoupitoulas.

EAU-DE-VIE de pommes, article de choix, champagne, cidre, bière brune et forte, conserves, cornichons, flacons hermétiquement bouchés, frambroises, pommes sèches, noisettes, groseilles, à vendre par
E. J. HART,
9 mai 25 rue Tchoupitoulas.

EN déchargement du navire Vaillant, venant de Bordeaux, 20 quarts pipes cognac marque Auguste Navarrese; 10 do do fin champagne 1830 marque: E Goamy, à vendre par
AUG. MOLIER,
9mai—6f 22, Vieille Levée.

HUILE-D'OLIVE. — 600 paniers huile d'olive grandes bouteilles, de la marque J. Plagniol, à vendre par AUG. MOLIER,
9mai—6f 22, Vieille Levée.

CHANGE sur la Havane à courte vue, à vendre par W. H. SIMMONS,
9mai 31, rue Gravier.

AVIS—M. John A. Chapman, est mon seul agent de Messieurs John Wightman & Co., par l'autorité des soussignés, pendant leur absence de cet Etat.
8 mai JOHN WIGHTMAN.

A VENDRE un grand assortiment de bas et demi-bas blancs anglais, très bien finis, à des prix et termes excessivement modérés, par
JOHN WIGHTMAN & CO.,
8 mai No 11, rue St-Charles au premier.

LASTINGS—Plusieurs balles en déchargement, de différentes couleurs, comme suit. Bleu de roi, vert foncé, violet, marron, brun et noir, pour être vendus à des prix très bas, par
JOHN WIGHTMAN & CO.,
8 mai No 11, rue St-Charles, au premier.

F. & J. LACOSTE,
No. 105, rue Royale,

OFFRENT à vendre les marchandises suivantes, qu'il viennent de recevoir par l'Espindola et autres navires venant du Havre:

Bretelle coton blanc, tricotée, à boucle et sans boucle; do gomme élastique.
Chaussettes fil de lin, blanc et écru.
do fil d'Ecosse ombrée et rayée p. hom. et enf.
do coton blanc et écru.
Gant fil d'Ecosse.
Caleçons pour bain.
Mouchoir de batiste fil, uni, brodé et garni d'entelles.
Boutons de nacre et fantaisie.
Rubans de fil assortis des Nos. 2 à 24.
Eau de Cologne, eau de fleur d'oranger.
Pommades, savons, extraits d'odeur et parfumerie assortie de toute qualité.
Peignes corne, buffle et imitation écaille.
Toujours en Magasin, d'importation directe: liqueurs, fruits, cognac, bouchons, vin de Porto, Madère, vermout, gin de Hollande, &c, &c.
9mai

A. LANUSSE & Co.
MARCHANDS DE CHARBONS.

ONT constamment en mains un approvisionnement de charbon de English Canel, Pittsburgh et Anthracite. Les ordres laissés au bureau du passage de la Bourse, entre Conti et St Louis, ou au dépôt, rue des Ursulines, entre Royale et Bourbon, seront promptement remplis.
4 mai

Demande d'emploi.

UN monsieur, qui depuis plusieurs années, s'est consacré à l'instruction de la jeunesse de ce pays; désirerait être employé, comme instituteur, dans une famille particulière à la campagne. Il enseigne le français et l'anglais, etc. etc. S'adresser à la maison De Goër & Rilliard, rue des Magasins, No. 21.
28 avril—1m

PRUNES SECHES—60 caisses, en jarres de 10 livres.
24 caisses avec couvercles en verre, forme compotier, vendre par O. VALETON & Co,
27mars 31, Tchoupitoulas.

Pharmacie de L. Pinac.

Encoignure Orléans et Dauphine

ON VIENT de recevoir à cette pharmacie la véritable dépôt de l'huile tonique contre la chûte des cheveux, préparée par J. Weber, pharmacien, à Paris—Ce cosmétique arrête la chûte des cheveux après peu de jours d'usage, et fait revenir les racines quand elles ne sont pas entièrement détruites ou mortes; il lisse les cheveux mieux que toutes les autres huiles, enfin son usage journalier et continu retarde le grisonnement.

Sirop de digitale, préparé par Labelonye.
Teinture purgative de par Bilhaut.
Dragées de Lactate de fer de fer de Gelis & Conté.
Pastilles de do do
Capsules [illegible] par Rames.
[illegible]
Chocolat purgatif de Desbrières.
[illegible]
Pour consultations pour constipation, &c. &c.
Sangsues hollandaises de L. Pinac.

A VENDRE.
APPAREIL RILLIEUX.
(9 Boucauts par 24 heures.)

FAUTE de forces et de cultures suffisantes sur l'habitation, sise à la paroisse St Charles, pour tirer tout l'avantage du dit appareil, les conditions seront avantageuses.

Plus 60,000 av. noir animal Nos. 3, 4 et 5.
S'adresser chez le soussigné.

J. LEVOIS,
11mai 47, rue Chartres, au 1er.

MME LUSSAN, (encoignure Bourbon et Orléans), maison du théâtre, prévient les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elle vient d'ouvrir un ATELIER POUR LA COUTURE, dans le genre de ceux de Paris. Elle se charge de confectionner tout ce qui peut concerner la couture, tels que Robes, Mantelets, Chapeaux pour dames, Gardes-soleil pour enfants, Chemises d'hommes, &c, &c.

Mme LUSSAN reçoit directement de Paris, les gravures et les patrons les plus à la mode.

P. S. Tous les articles dont les dames de la Nlle-Orléans voudront bien la charger, seront faits avec un soin qui ne laissera rien à désirer et aux prix les plus modérés.
11mai

AVIS.
Remède infaillible contre la Dyssenterie.

AYANT la propriété de faire cesser les selles sanguinolentes du jour au lendemain, d'après les expériences d'un homme qui a habité pendant quinze ans le Sénégal et les Antilles françaises.

Dépôt chez M. BENARD, Relieur,
160, rue Royale.

En 1834, les troupes françaises stationnées au Sénégal faisaient la guerre aux Maures qui habitent le désert de Sahara; à St-Louis (Sénégal) nous avions plusieurs Maures prisonniers, entr'eux se trouvait un Marabout. Sans rancune pour ceux qui le retenaient captif, il se livrait à soulager le grand nombre d'Européens qui avaient la dyssenterie: ses soins et son remède furent si précieux que le gouverneur lui donna sa liberté; il laissa pour reconnaissance la propriété de ce remède qui a sauvé un grand nombre de ceux qui en ont fait usage. Ce que l'on emploie pour le faire ne peut même pas indisposer le malade (Charles Simon, âgé de 14 ans, l'a pris et a été guéri.) Le propriétaire de ce remède l'avait depuis vingt-deux mois lorsqu'il a été appelé à en faire usage sur lui-même et s'est radicalement guéri.
2 mai—1m

Bureau du Trésorier des Travaux Publics et Améliorations de la Municipalité No Un.

AVIS est par le présent donné qu'il y a dix mille piastres dans la caisse d'amortissement créée pour le rachat des bons émis conformément à l'ordonnance approuvée le 30 décembre 1848, et payables en 1854; que cette somme devant être employée à cet effet, des propositions cachetées seront reçues par moi, jusqu'au vendredi 29 juin 1849, à midi, heure à laquelle je procéderai à l'ouverture de ces propositions en présence du comité de finances, pour la vente de tout montant des dits bonds; et que ceux qui seront offerts au plus fort escompte seront achetés jusqu'à concurrence de la somme encaissée.

Les propositions devront porter en suscription "Propositions pour la vente des bons de la Première Municipalité."

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1849.
1er mai J. A. DUREL, Trésorier.

Riz de la Caroline.

VINGT-CINQ tierces riz en débarquement de la barque Saranac, et à vendre par
BERNARD TURPIN,
11 mai 31 Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE.—100,000 cigares des meilleures marques, regalias, impériales, cazadores, panetelas, venant d'arriver et à vendre par COSTA & Co,
15mai—15 5, Front Levee.

CACAO—30 sacs cacao de Guayaquil, en magasin et à vendre par COSTA & Co,
15mai—15f 5, Front Levée.

SUCRE de la Havane—200 caisses, blanc et jaune, en magasin et à vendre par
11mai B. VALLS, 37, rue Commune

CIGARES DE LA HAVANE—Qualités assorties à vendre par B. VALLS,
11mai 37, rue Commune

CACAO—40 sacs de cacao Para, à vendre par
11mai B. VALLS,
37, rue Commune

TABAC—600 balles de la Havane et de Cuba, à vendre par B. VALLS,
11mai 37, rue Commune.

VIN DE XERES, à vendre par
11mai B. VALLS, 37, rue Commune

RIZ de la Caroline—30 boucauts, en déchargement de la barque Saranac, à vendre par
11mai B. VALLS,
37, rue Commune

GRAINS pour oiseaux—6 barils, à vendre par
11mai B. VALLS,
7, rue Commune

CIGARETTES de la Espanola, à vendre par
11mai B. VALLS,
37, rue Commune

SALSEPAREILLE—14 balles salsepareille, à vendre par BERNARD TURPIN,
11 mai 31, Vieille Levée

VIN DE CHAMPAGNE—En débarquement des navires Exchange et Oregon, à vendre par le soussigné:

200 paniers vin de Champagne Express Brand, en bouteilles et demi bouteilles,
100 paniers vin de Champagne Flag Brand, en bouteilles et en demi bouteilles.
100 paniers vin de Champagne Silery Band, Ben. et Ben. Irroy, en bouteilles et demi bouteilles.
50 paniers vin de Champagne Mailly Brand, do, en bouteilles et en demi bouteilles.
LEOPOLD JEANNET.
5 mai 22 rue St-Louis

VIN ROUGE DE CHAMPAGNE—50 paniers vin rouge de Champagne, Montheron.
50 paniers vin rouge de Champagne, Ville Dommange.
50 paniers vin rouge de Champagne, Cumieres, en débarquement du navire Exchange, du Havre, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
5 mai 22 rue St Louis

EN débarquement du navire Vaillant, de Bordeaux—36 barils vinaigre; 40 demi barriques vin blanc, à vendre par FERDOS FRERES,
5 mai Encoignure Royale et Douane.

COGNAC—10 demi pipes Cognac Maglory 1831, 20 quarts de pipes Cognac Maglory 1831, 10 do do Jean Louis 1840, en débarquement du Vaillant et à vendre par
J. & J. TARDOS, 15 rue Conti

VIN BLANC—60 demi-barriques vin blanc Haut Sauterne—En débarquement du navire Vaillant, à vendre par J. & J. TARDOS,
5 mai 15, rue Conti.

SAUCISSONS—10 caisses saucissons en magasin et à vendre par J. & J. TARDOS,
5 mai 15, rue Conti.

TABAC—110 balles tabac de la Havane Vuelta de Abajo, 6 barriques et capes, en magasin et à vendre par J. & J. TARDOS,
5 mai 15 rue Conti

EAU DE VIE—20 quarts eau de vie J. Eraud;
20 barils eau de vie J. Jacquet;
20 barils do do;
8 demi pipes do John Durand, LaRochelle;
25 quarts do do do;
20 barils do do do;
17 quarts do fine Champagne, à vendre par
J. & J. TARDOS, 15 Conti

VIN de Famille—30 barriques vin H. Talence.
15 barriques vin St-Julien Médoc, en magasin et à vendre par J. & J. TARDOS, 15 Conti

VIN EN CAISSES—160 caisses Haut Brion;
150 caisses vin St-Julien Médoc au-dessus de l'ordinaire; 150 do do Haut Talence, en magasin et à vendre par J. & J. TARDOS, 15 rue Conti

A vendre, en débarquement du navire Vaillant, capitaine Dandignac, venant de Bordeaux.
35 barriques vin rouge St-Emilion, No. 4.
8 do do do 3.
8 do do do 2.
8 do do do 1.
16 do do St Julien Médoc.
10 do do Château-Margaux.
27 demi barriq. do Vve Bachelot Médoc.
10 do do Masson Médoc.
10 do do St-Emilion No. 1, 2, 3, 4.
5 do do St-Julien Médoc.
5 do do Château Margaux.
25 do do blanc Haut Saut. Nos 1, 2, 3.
20 barils de 30 galons Cognac A. Jauffret.
10 do 20 do do E. Lempoy (t. vieux).
100 cais. de 12 bouteilles St-Julien Médoc.
300 do de 12 do Vve Bachelot Médoc.
300 do do 24 demi b. H.-Brion, St-Estèphe Médoc, St-Julien Médoc, Château Margaux, Château Lafitte, Grand Larose et Haut-Sauterne.
5 futailles bouchons fins, surfins et superfins.
40 caisses fruits assortis à l'eau-de-vie.
10 do Légumes supérieurs de Chauvet fils.
10 do Marmelades grand et petit modèle.
5 do Cornes grand modèle.
4 do de 25 paniers anisette extra superfine.
Par NUMA LACOSTE
5 mai 147, rue Royale.

A. BARRAUD
COIFFEUR-PARFUMEUR
ENCOIGNURE ROYALE ET ORLEANS,

VIENT de recevoir de France un beau choix d'éventails riches et ordinaires, monture en nacre, ivoire et os, et autres articles trop longs à détailler. Partant sous peu de jours pour France, il offre en vente toutes ces marchandises aux prix coûtant et pour du comptant.

Il invite les personnes qui lui doivent de vouloir bien solder leur compte avant son départ.

A vendre à Messieurs les COIFFEURS, cent livres de cheveux frisés à $5 la livre, et un grand assortiment de soies pour bandeaux, aux prix coûtant.
5 mai

SERRURES FRANCAISES—12 caisses de serrures françaises numéros assortis, en débarquement du brick Antoinette, à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
5 mai 22, rue St-Louis.

MAISON A LOUER—Une maison, rue de la Vieille Levée, No 86, possession pourrait être donnée immédiatement. S'adresser à
G. M. LUCAS,
5 mai 30, Bienville.

P. MALLARD,
RUE ROYALE, No. 67,

PARTANT pour France, très incessamment, prie les personnes qui voudraient lui confier leurs ordres pour Paris, de le faire dans le plus bref délai. Il se chargera principalement des commissions d'ameublements et objets d'art.
9 mai—☞

EN débarquement du navire Oregon, capt. Ford du Havre,
2,000 demi boîtes sardines à l'huile A. Gillet & Co.
200 quarts do do do
A vendre par E. TALAMON,
2mai 192 & 194, Royale

Peaux Mexicaines.

128 PEAUX SECHES du Mexique, en déchargement du steamer Fanny, de Corpus Christi, à vendre par R. D. BLOSSMAN,
2 mai 18, Conti.

Aux Habitans Sucriers.

CHAUDIERES à sucre en fer forgé et barres à grilles de grandeurs assorties, à vendre par
J. Y. DE EGANA,
4 mai rue Bienville.

GRAND BAZAR.
No. 6, RUE DE CHARTRES.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis, ainsi que le public, que désirant réduire leur beau stock de marchandises d'ici au premier juin, époque à laquelle M. E. Giquel doit partir pour faire les achats d'hiver, ils offriront toutes leurs marchandises à des prix bien au-dessous des cours, sans distinction aucune, pour du comptant; ils invitent les personnes qui ont besoin de marchandises à venir les visiter, ils en trouveront avantages.
GIQUEL & JAMISON,
[illegible] No. 6, rue de Chartres

HUILE DE BALEINE—2000 gallons huile d'auditorium et d'hiver, épurée, blanchie et brute, à vendre par J. W. STANTON & CO,
[illegible] Encoi. Magasins et Lafayette.

CAFÉ—[illegible] de café [illegible] prime vert, en déchargement du [illegible] Harriet Hallock, à vendre par THOMPSON & LAMPRE,
5 mai 25, Vieille Levée.

[illegible] CHAPEAUX DE PAILLE—[illegible]
PROST & Co,
No. 25 rue des Magasins

AMUSEMENTS

THEATRE D'ORLEANS.

Représentation extraordinaire offerte à M. P. DAVIS.

MARDI, 15 MAI 1849.

Le premier et le second tableau du 3e acte de:

NORMA,
Grand opéra de Bellini.

Le grand duo et la romance du 3e acte de:
LES MOUSQUETAIRES DE LA REINE,
Opéra d'Halevy.

LE VIEUX COMÉDIEN TOUT SEUL APRÈS LES BARRICADES,
Monologue mêlé de chant, joué par M. Bernard.

PIERRE L'ERMITE,
Scène lyrique, chantée par M. Corradi

Grande scène finale du 3e acte de:
ANNE DE BOULEN,
Chantée par Mme Fleury-Joly.

LA MARRAINE,
Vaudeville en un acte

Le spectacle commencera à 7 heures.

SALLE DE BAL DU GLOBE
Encoignure St-Claude et St Pierre, près du Vieux Bassin.

Les propriétaires informent respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin, et tout le goût possible, sera ouvert pendant l'hiver, à partir de samedi, 20 courant, jour où aura lieu un GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ. A dater de cette époque les bals seront réguliérement ouverts tous les Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active, et l'ordre le plus sévère sera requis.

SALVADOR VIOSCA, Propriétaire.
GEO. H. STEPHENS, Directeur.

N. B.—On trouvera réunis à cet établissement un café contenant les liqueurs et vins de premier choix, ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus recherchées.
25 nov

CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE
Nlle-Orléans, 23 avril 1849

UNE assemblée générale des actionnaires de cette institution aura lieu au bureau de M. P. Conroy Jr., président, No. 5, rue du Canal, le jeudi 24 mai prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, à l'effet de prendre connaissance des affaires de la Compagnie et d'élire cinq directeurs qui devront servir pendant l'année courante.
E. WILSON,
25av Agissant-Contrôleur.

CREMES A LA GLACE, SORBETS ET LIMONADES,
Sur la place St-Antoine.

COURVOISIER & Co. préviennent le public que dimanche prochain 1er avril, ils feront l'ouverture de leur Pavillon, situé place St-Antoine, on l'on servira journellement des Glaces, Sorbets et Limonades, depuis onze heures du matin jusqu'à la même heure du soir.
29 mars

Crême à la Glace—Salon sur l'Esplanade.

LES Messieurs et les Dames qui désirent respirer un air pur et jouir à la fois de la vue du fleuve et de la ville en prenant des glaces, limonades et sorbets, sont invités à aller visiter le salon ci-dessus nommé, situé vis à vis le rue de l'Esplanade, où ils trouveront des friandises préparées de la meilleure manière. Les ordres par gallons sont ponctuellement remplis. JACOBI & Co. 15av—☞

Sirop de Daphnine,
de P. A. BERTRAND, Pharmacien,
Encoignure Bienville et Royale.

☞ L'expérience et l'observation sont les uniques moyens de parvenir à la vérité: aussi est-ce pratique que le sirop de Daphnine est recommandé comme spécifique dans la Diarrhée et la Dyssenterie. En peu de temps ou de bien effets à se faire sentir et les maladies s'arrêter dans leur marche aigue ou chronique.
25juin—☞

L. AVET,
Graveur sur Camée miniature,
Encoignure Chartres et Toulouse, au magasin de Tatout frères, Nouvelle Orléans.

L. AVET, grave des portraits sur camée, pris sur la ressemblance daguerréotypes. Ressemblance parfaite garantie.
15av—1m

LE CONSERVATEUR,
Compagnie Anonyme d'Assurance Mutuelle sur la Vie.

PAR les soins du CONSERVATEUR, plusieurs personnes mettent en commun, pour un même terme, une somme quelconque, les intérêts en sont capitalisés tous les six mois, et au terme convenu, le capital et les intérêts ainsi que les survivants seront partagés entr'eux, dans la proportion de leurs droits respectifs. [illegible]

Le bureau établi Passage de la Bourse, No. 9 entre les rues Bienville et Douane, est ouvert tous les jours de neuf heures à trois heures.
3mai—☞

FABRIQUE DE CHOCOLAT.
M. JOSEPH LLOSADA, Fabricant de Chocolat, rue Bourbon, No 212, informe le Public qu'il a transporté son domicile rue St Pierre, No 114, entre Bourbon et Dauphine.
3mai—1m

Cognac Pellevoisin.
EN débarquement du Jacques Laffitte, du Havre, et par la Orphelide, de Bordeaux—38 demi, 125 quarts de pipes et 175 barils cognac Pellevoisin quatrième preuve, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
Seuls agents de MM. Pellevoisin aîné & Co, de Rochelle, et seuls importateurs en cette ville de leur Cognac.
25 avril—8 20, rue de la Douane.

Bazar Louisianais.
No. 54 rue Condé.
MESSIEURS VIDAL & Co., tiennent constamment en mains un grand nombre d'articles de fantaisie et mercerie, qu'ils vendront à des prix très modérés:
Ombrelles avec et sans franges;
Eventails, un joli assortiment;
Passementerie et franges;
Gants et mitaines en filet;
Bas fil d'Ecosse pour dames et messieurs;
Fournitures pour bonnets, etc. etc. 14 avril

MARCHANDISES
SÈCHES.
A 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.

LA société existant sous la raison de commerce GALLOT & Co., devant être incessamment dissoute, toutes les marchandises composant le grand assortiment du magasin encoignure des rues CANAL et DAUPHINE, seront offertes en vente à 25 pour cent au-dessous des prix de factures.
23 avril—☞

CHOLERA.
Fièvre jaune, fièvres intermittentes, guéries radicalement et préservatif par le Sirop Végétal.

J. Cabinet, élève de M. le Baron Thénard, président de l'école de Chimie, de Paris, vient d'introduire dans cette ville le Sirop VÉGÉTAL employé à Paris à l'époque du choléra, et dont les heureux effets ont été si vivement appréciés alors. Dans un moment où la population se trouve exposée au fléau, l'auteur croit rendre un important service à la communauté en lui offrant le Sirop Végétal dont les propriétés s'étendent aussi à la guérison des fièvres intermittentes et de la fièvre jaune. La manière de l'employer est très simple, et est expliquée dans le prospectus délivré avec les bouteilles. Prix $1.

Chez l'auteur, rue d'Orléans, No 142, au 1er.
19avril—1 m

Toiles à Draps à Chemises, Damas Ouvré, etc.
P. & E. REILLY, en Liquidation.
Encoignure des rues Royale et Canal,

VIENNENT de recevoir de Belfast, Irlande, un très grand assortiment de toiles sans apprêt, des meilleures fabriques, savoir: toiles à chemises, toiles à draps, 10-4, 11-4, 12-4, do pour taies d'oreiller, damassé pour nappes, ouvré à serviettes, ouvré ces de table damassés, courtepointes en toile à bordure damassée, article nouveau pour la maison d'été, toiles imprimées, genre nouveau pour robes et habillements d'enfants, etc. Tous ces articles seront vendus au prix coûtant d'importation.

Les soussignés appellent L'ATTENTION PARTICULIERE sur leur choix de toiles en tous genres qui sont de manufactures bien connues et qui sont vendues à des prix réellement au-dessous du cours ordinaire.
24 av—1m P. & E. REILLY.

AVIS—Le soussigné, collecteur des taxes d'Etat du Septième District, borné par les rues Levée, Esplanade, Champs-Elysées et le lac Pontchartrain, invite les contribuables non-résidents dans ledit district, qui n'ont pas payé leurs taxes de 1848 à le faire d'ici au 1er juin; dans le cas contraire, ils seraient portés sur le tableau qui doit être publié à cette époque. L. J. HERES,
Encoignure Grands Hommes et Union.

Nota. Le bureau est ouvert de 9 heures à 2 heures. 4 mai—☞

MAISONS A LOUER.
A louer de suite trois maisons basses neuves, bâties en briques, composées chacune de trois appartements, galerie, cuisines et deux chambres au-dessus des cuisines, water works, &c.

Ces maisons sont situées rue Tremé, près de la rue Dumaine.

S'adresser à la librairie de Victor Hébert, 149, rue de Chartres ou à la grocerie de M. Eugène Le Moine, coin Dumaine et Tremé où les clefs sont déposées.
4 mai

Champagne—Champagne.

25 PANIERS vin de Champagne, en débarquement du navire St-Charles et à vendre par
PIERRE POUTZ,
3 mai 26 rue de la Douane

CHAMPAGNE.—Marque de l'Ancre. 60 paniers de la marque ci-dessus, en débarquement du navire Oregon, du Havre, à vendre sur la Levée à un prix modéré par
A CARRIERE,
3mai—6f 26 Vieille Levée.

Avis aux Charretiers.

JE ne paierai, à l'avenir, aucun charroi de marchandises en débarquement qu'aux charretiers porteurs d'ordres écrits par moi.
JUAN Y DE EGANA,
3 mai 47, rue Bienville.

Avis aux Planteurs sucriers.

CHAUDIERES à feu, en fer fondu et battu grandeurs assorties de 26 à 88 pouces.

AUSSI, moulins à sucre verticaux, rouleaux 36 sur 26, 26 sur 24 pouces, avec bras en bois et roues extras, à vendre par Y DE EGANA,
10 av 47, Bienville.

70 BARRIQUES vieux vin Château Haut Brion de Eug Larrieu, 1841.
50 caisses vieux vin Château Haut Brion de Eug Larrieu, 1841.
12 caisses vin de Lanel, 1848.
60 paniers Champagne, Château Sorlet Mathis: à vendre par EDWD. SHIFF,
9 mars—3po No. 26 rue du Canal

Cuisines portatives de Hoskins.

LES soussignés ont été nommés par les manufacturiers qui ont obtenu la patente, seuls agents pour la vente de ces cuisines dans l'Etat de la Louisiane, informent le public qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de ces cuisines tant pour bois que charbon, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et s'engagent de les faire poser partout où l'on pourra le désirer.

Ces cuisines ont l'immense avantage, outre celui d'une prompte cuisson, avec très peu de chauffage, celui de donner autant d'eau que l'on en veut constamment pour la cuisine, les bains, etc, ayant une chaudière contenant 20 ou 40 gallons qui se trouve placée de manière à recevoir l'eau du réservoir et de la chauffer à mesure que l'on en retire.

Les personnes désireuses de les voir sont invitées à venir visiter leur magasin, où ils trouveront de plus un assortiment de toutes les [illegible] ainsi que tout ce qui a été introduit de plus nouveau dans le [illegible].
S MASPEREAU & Co.
[illegible]—☞ Rue Condé, No [illegible]